



# ADELISO

Association de Défense du Littoral sud-ouest  
de la Presqu'île de Crozon

Siège: La Palue - 29160 CROZON / Mail: [adelisocrozon@yahoo.fr](mailto:adelisocrozon@yahoo.fr)  
site : <http://www.adeliso.fr>

Crozon le 15/11/2024

Madame, Monsieur,

Objet : aménagement du site de La Palue

PJ : lettre au maire du 26 mars 2024

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint copie du courrier au maire de Crozon qui résume la position de l'association ADELISO sur le projet d'aménagement du site de La Palue.

Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur le scénario à retenir.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le scénario 4 qui semble avoir la préférence de la majorité municipale.

Ce scénario conduit à construire une route desservant une aire de stationnement située entre le bas du village de Lesteven ou à la pointe de La Palue.

- Concernant le respect des **règles d'urbanisme**, ce scénario ne peut pas être mis en oeuvre car tout le secteur est classé en zone NS au PLUiH. En zone NS, seuls peuvent être réalisés des « aménagements légers », dont des aires de stationnement à condition qu'elles ne soient ni bitumées ni bétonnées, mais en aucun cas il n'est possible de construire une route.

La mise en oeuvre de ce scénario nécessiterait donc au préalable de modifier, voire de réviser le PLUiH et d'obtenir une autorisation ministérielle s'il y a des travaux en site classé.

- Concernant la **protection de l'environnement**, le scénario 4 aurait pour conséquences de fragmenter ou de détruire des habitats naturels, de porter atteinte à des espèces protégées, de traverser des zones humides, ce qui est en contradiction avec les politiques publiques de préservation de la trame verte et bleue. De plus, le parking serait situé sur un terrain en pente, en sable et visible de toute part.

- Concernant la **réalisation de la route** à deux voies du scénario 4

Une route à deux voies demande une largeur de 4m environ et un sol solide. Or, le terrain est essentiellement sableux ou humide, la voie existante est de 2 à 3 mètres de large en moyenne et sert de réceptacle aux eaux de ruissellement des terrains situés au dessus. Le fossé existant en bas de Lesteven est de 1,5 m de large et 0,6 m de profondeur et déborde par temps de pluie. Puis créer un accès du parking à la plage dans les dunes travaillées par les vents et tempêtes.

- Concernant le **financement** de cette création, il faut

- Acheter une bande de terrain d'environ 2 m à 183 propriétaires pour élargir la route sur environ 1 km

1. Créer un réseau d'eau pluviale et voir son évacuation dans le bois de Lesteven

2. Terrasser les terrains situés entre 0,50 m et 2m de plus haut que la voirie actuelle avec abattage des arbres
3. Décaper le sol de 0,30 à 1,50 m de profondeur
4. Remblayer le sol sur la même profondeur
5. Le recouvrir de terre et l'ensemencer
6. Créer un accès à la mer (escalier, rampe, balisage...)
7. Prévoir des réfections plusieurs fois par an

A vos caulettes ! Voyez si la commune est assez fortunée pour cela.

En conclusion, ce scénario n°4 nous paraît complètement utopique et incompatible avec les contraintes réglementaires et les règles d'urbanisme des zones impactées, sans compter les atteintes au milieu naturel.

Nous demandons la mise en œuvre **rapide** d'une **solution simple**.

Notre association s'est prononcée pour un cinquième scénario :

- Conserver le parking de Kerdroen avec indication « parking obligatoire pour la plage »,
- « sens interdit sauf riverains » au carrefour avant Brégoulou
- Fermeture définitive de l'accès automobile à l'aire de dépôt
- Fermeture a minima juin, juillet, août, septembre et octobre du parking de La Palue avec une petite aire de retournement.

(Si le parking était conservé, mettre un comptage du nombre de places libres et indication avant Brégoulou)

- Demander la suppression de l'indication Parking sur Google en extrémité de La Palue.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Christine Ledernez  
Présidente


